

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la Salle polyvalente à NEBING sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Proc.	Conseillers communautaires suppléants	Présent*	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X				
ACHAIN	Louis RENARD	X					
AJONCOURT	René VERHEE	X					
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN		X		François NICOLAS		
ALBESTROFF	Germain MUSSOT	X					
	Michel PREVOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE		X		René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN		X		Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST		X		Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY		X		Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL	X	
BAUDRECOURT	Martine BIZE		X		Serge GALLET		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU		X		Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION	X					
BERMERING	Denis SCHAEDEGEN	X			Pierre JAYER		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL		X		Philippe PERRIN		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULLY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER		X		Marcel DENIS	X	
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE		X		Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOUREN E (donnée à Monsieur Daniel HAMANT)			X			
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE (donnée à Madame Sandrine STOCK MARGALET)			X			
	Sylvie LARIVIERE		X				
	Monique MARTIN		X				
	Patrick SIMON		X				
	S. STOCK MARGALET	X					
CHATEAU VOUE	Isabelle SCHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Olivier ROMAIN	X			Valérie SEMMELBECK	X	
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	

DALHAIN	Didier CONTE		X		J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT		X				
	Loïc KLOPP	X					
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE	X					
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					
	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS		X				
	Laurence OBELIANNE		X				
	Sylvie RESCHWEIN	X					
	Dominique SASSO	X					
	R. SCHREINER WIRTZ		X				
Sylvie TORMEN	X						
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X			Éric THIRION		
DONJEUX	Serge LEMOINE		X		Daniel LESEUR		
DONNELAY	Christian CHAMANT	X			André BOURGUIGON		
FONTENY	Alain DONATIN	X			Christian HOUBIN		
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE		X		Daniel LECAQUE		
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER (donnée à Monsieur Daniel CUFER)			X			
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X			Jean-Luc PERRIN		
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA		X		Laurent VAUCHER		
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X			Fatima THOLEY		
GERBECOURT	Jacques DEHAND		X		Philippe GUYOT		
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN		X		Virginia NAVELOT	X	
GREMECREY	Guy L'HUILLIER		X		Philippe BLAISIN		
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX (donnée à Monsieur Gilbert VOINOT)			X	Gilbert SCHERRER		
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X			Eugenia TEPPE		
GUEBLING	Joseph REMILLON		X		Evelyne BERNARD		
GUINZELING	Maurice GERING	X			Marc ADRIAN		
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR		X		Brigitte CATTELOIN		
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X			Gérard MASSON		
HANNOUCOURT	Jean-Michel GODFRIN	X			Pascal MEYER		
HARAUCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X			Franck HENRY		
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX		X		Fabien GAERTNER		
INSMING	Philippe BRULLARD	X					
	Alain PATTAR	X					
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER		X		Christian FIMEYER	X	
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X			Rachel NEIS		
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X			Laurent VELO		
JUVILLE	Hervé BLASSELLE		X		Dominique FARKAS		
LAGARDE	Livier HAMANT	X			Marie LAFLOTTE	X	
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE		X		Denis LALLEMENT		
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN		X		Sonia PERNET		
LENING	Antoine ERNST		X		Christophe DUMONS		
LESSE	Benoît TIAPHAT (donnée à Madame Sandrine CHIR)			X	Alban GRANDIDIER		
	M. Christine FOUQUET	X			Claude BARBE		
LEZEY	Boris BELLANGER		X		Thibault MAIRE		
LHOR	Philippe METZGER		X		Cindy ROESSLER		

LIDREZING	Pascal DURRENBERGER		X		Thierry DORT		
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X			Ch. TONNELIER		
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X			Ch. BLASIARD		
LIOCOURT	Stéphane DOUX		X		Bernard JULLIER		
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X			Laurent THIRION		
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X		Névio PELLEGRINI	X	
LUBECOURT	André TOUSSAINT (donnée à Monsieur Claude LALLEMENT)			X	Michel AUCHET		
LUCY	Joël PIERRARD		X		Christophe DIDELOT		
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER		X		Solange BERNIER		
MALAU COURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS	X			M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Didier BERNARD		X		Sandrine LEONET	X	
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS (donnée à Monsieur Sylvain CIMINERA)			X	Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER	X			Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL	X			Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT		
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN	X	
MULCEY	Laurent CLAUDEL		X		Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNNS	X			Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT		X		R. ROSENBERGER	X	
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH	X			Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			François CANTENEUR		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE		X		André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI		X		Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER		X		Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN		
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Jean-Marie PERNET		
RORBACH-LES- DIEUZE	Etienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD		X		Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Aurélie LALZACE		X		Claude VAUTRIN		
SALONNES	J. Pierre BROQUARD		X		M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Giil DUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE		
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG		X				
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Daniel PILEGGI		X				
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X			J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC (donnée à Monsieur Olivier KUNTZ)			X			
	Jérôme END	X					

	Olivier KUNTZ	X				
	Agnès MACHINO	X				
	Emilien ROESS (donnée à Madame Agnès MASCHINO)				X	
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE	
VIRMING	Yolande HOUPERT	X			Christian SCHERER	
VITTEBOURG	Gilbert ROSTOUCHER	X				
VIVIERS	Bertrand CEZARD		X		Fabien COLASSE	
WUISSE	Daniel GUELLE		X		Christophe ILLY	
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE	
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER	X			Didier HOUILLON	
ZARBELING	Stéphanie THIRY		X		Sophie SAJOUS	X
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X			Laurent GAILLOT	

* X = conseiller suppléant votant

X = conseiller suppléant non votant

TOTAL PRESENTS VOTANTS	TOTAL VOTANTS (y compris procurations)
93	102

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h30.

➤ PV n° 04 du conseil communautaire du 24/05/2023 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 04 du conseil communautaire du 24 mai 2023 ;

L'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	98
Abstention	0
Suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50
Pour	98
Contre	0

➤ Décisions prises par délégation :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°04 du bureau du 24 mai 2023 ;

EJDEC202302	Marché public de travaux relatif à l'extension de la déchèterie de DIEUZE
EJDEC202303	Marché public de travaux relatif à l'extension de la ZAC de MORVILLE-LES-VIC : - Lot n°1 : Voirie – Assainissement – AEP = Attribution - Lot n°2 : Réseaux Secs = Négociation
EJDEC202304	Groupement de commande relatif au contrôle réglementaire annuel des aires de jeux et city-stade sur le territoire des communes de la CCS : attribution du marché public de prestations de services
EJDEC202305	Règlement intérieur du Comité Social Territorial (CST) de la Communauté de Communes du Saulnois - Approbation

POINT N° CCSDCC23034
INTERCOMMUNALITE

Objet : Rapport synthétisant les actions entreprises suite aux rappels du droit et recommandations formulés dans le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Saulnois pour les exercices 2015 et suivants

VU le rapport d'observations définitives délibéré le 4 février 2022 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est, concernant les comptes et la gestion de la Communauté de Communes du Saulnois, pour les exercices 2015 et suivants, et réceptionné par la Communauté de Communes du Saulnois le 12 avril 2022 ;

VU la présentation dudit rapport au Conseil Communautaire, le 18 mai 2022, en application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières ;

VU la délibération correspondante, référencée n°CCSDCC22035 du 18 mai 2022 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L.243-9 du Code des juridictions financières dispose :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9 » ;

Et précise que, par courrier du 5 juin 2023, le Président de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sollicitait la CCS en vue d'obtenir ledit rapport, mentionnant les actions entreprises par la collectivité, à la suite des observations de la CRC.

Considérant que le délai d'un an, depuis la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'Assemblée est écoulé, Monsieur le Président indique qu'il convient de présenter au Conseil Communautaire, les actions mises en œuvre afin de répondre aux recommandations et rappels du droit suivants :

RAPPELS DU DROIT

- 1) *Prévoir de façon sincère les recettes et les dépenses, conformément à l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*
- 2) *Modifier la méthode comptable de comptabilisation des levées d'option d'achat des contrats de crédit-bail en cours pour la rendre conforme à l'instruction M14 ;*
- 3) *Conformément à l'instruction M14, classer les terrains et constructions destinés à être vendus dans les comptes de stocks et réserver la catégorie des immobilisations aux seuls équipements publics et actifs loués par la Communauté de Communes du Saulnois ;*
- 4) *Exercer pleinement sa compétence économique sur l'ensemble des zones d'activité de son territoire conformément à l'article L. 5214-16 du CGCT et mettre en œuvre le transfert de la zone d'activité à vocation commerciale située sur le territoire de la commune de Dieuze ;*
- 5) *Régulariser la situation fiscale en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de l'opération de cession intervenue en 2017 dans la zone d'activité de Dieuze.*

RECOMMANDATIONS

- 1) *Catégoriser et formaliser davantage les différentes modalités de coopération avec les communes membres ;*
- 2) *Développer les relations avec les EPCI voisins notamment en matière d'accès aux déchèteries ;*
- 3) *Mettre en place des outils de contrôle interne comptable et financier en renforçant la sécurité des systèmes d'information comptable, en élaborant un recueil des procédures comptables et financières et en concluant un engagement partenarial avec le comptable public.*

Les suites et démarches conduites sont annexées dans le rapport joint ; sachant que, pour l'avenir, les actions préconisées par la CRC continueront à être mises en œuvre.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est, concernant la gestion de la Communauté de Communes du Saulnois, au cours des exercices 2015 et suivants, tel qu'annexé à la présente note de synthèse ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport synthétisant les actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est, concernant la gestion de la Communauté de Communes du Saulnois, au cours des exercices 2015 et suivants, tel qu'annexé à la présente note de synthèse ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC23035 INTERCOMMUNALITE

Objet : Fonds de concours territorialisé 2021-2026 relatif au soutien au programme d'investissement des communes – Attribution au titre de la 1^{re} session 2023

VU les dispositions des articles L.5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'arrêté préfectoral n°97-DCRL/1-057 portant création de la Communauté de Communes du Saulnois et fixant la liste des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

VU la délibération n°CCSDCC21025 du 14 avril 2021, par laquelle l'Assemblée Communautaire validait la mise en place d'un fonds de concours territorialisé pour soutenir les projets d'investissement des communes membres ainsi que le règlement d'intervention afférent pour la période 2021-2026 ;

VU les délibérations n°CCSDCC22001 du 26 janvier 2022, n°CCSDCC22011 du 23 mars 2022 et n°CCSDCC23016 du 12/04/2023 modifiant ledit règlement d'intervention ;

VU la délibération n°CCSDCC21032 du 14 avril 2021, autorisant la mise en œuvre d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), au budget principal de la CCS, concernant le dispositif « fonds de concours territorialisés » et les délibérations afférentes référencées notamment n°CCSDCC21117 du 12 décembre 2021, n°CCSDCC22108 du 20 décembre 2022 et n°CCSDCC23020 du 12 avril 2023 ;

VU la délibération n°CCSDCC21045 du 30/06/2021, par laquelle l'Assemblée validait la convention « type » relative au fonds de concours soutien au programme d'investissement des communes entre la CCS et les communes bénéficiaires ;

VU les délibérations n°CCSDCC21046 du 30/06/2021 et n°CCSDCC21115 du 15/12/2021, portant attribution de fonds de concours soutien au programme d'investissement des communes au titre de l'année 2021 ;

VU les délibérations n°CCSDCC22036 du 18/05/2023 et n°CCSDCC22089 du 23/11/2023, portant attribution de fonds de concours soutien au programme d'investissement des communes au titre de l'année 2022 ;

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les demandes de fonds de concours territorialisés relatives au soutien au programme d'investissement des communes, parvenues complètes à la Communauté de Communes du Saulnois, au terme de la 1ère session d'attribution de 2023.

FONDS DE CONCOURS TERRITORIALISES - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - ATTRIBUTION 1er SEMESTRE 2023

Maître d'ouvrage	Référence du dossier	Objet	Montant de l'opération en euros HT	Montant FDC sollicité	Montant prévisionnel à la charge de la Commune
Commune de MARSAL	FDC012023#Marsal1	Création d'une aire de jeux	19 785.65 €	5 000.00 €	7 861.65 €
Commune de CUTTING	FDC192021#Cutting2	Travaux de rénovation de l'appartement communal	235 000.00 €	2 896.84 €	125 079.16 €
Commune de GUEBESTROFF	FDC112022#Guebestroff2	Rénovation de la rue de la forêt	73 442.32 €	2 279.00 €	48 494.32 €
Commune de SOTZELING	FDC22023#Sotzeling1	Installation de portes et fenêtres dans l'annexe à la mairie	4 657.00 €	2 328.50 €	2 328.50 €
Commune de TINCRY	FDC32023#Tincry1	Travaux d'aménagement de l'accès au cimetière communal	14 000.00 €	5 000.00 €	5 500.00 €
Commune de TORCHEVILLE	FDC42023#Torcheville1	Construction d'un colombarium	6 220.98 €	1 866.29 €	1 866.30 €
Commune de VANNECOURT	FDC152021#Vannecourt2	Sécurisation du village	8 106.63 €	3 000.00 €	3 496.63 €
Commune de RODALBE	FDC152022#Rodalbe2	Equiper aire de jeux	5 600.00 €	2 800.00 €	2 800.00 €
Commune de BURLIONCOURT	FDC172021#Burlioncourt2	Travaux de rénovation et de mises aux normes du logement communal	48 451.80 €	3 000.00 €	16 207.89 €
Commune de FRANCAITROFF	FDC52023#Francaltroff1	Aménagement d'un chemin piéton	10 548.00 €	5 000.00 €	5 548.00 €
Commune d'INSMING	FDC62023#Insming1	Achat d'un micro tracteur	18 000.00 €	5 000.00 €	13 000.00 €
Commune de CHAMBREY	FDC72023#Chambrey1	Acquisition d'un tracteur tondeuse et de son équipement	28 260.00 €	5 000.00 €	23 260.00 €
Commune de PETTONCOURT	FDC82023#Pettoncourt1	Aménagement d'une aire de jeux	113 356.40 €	5 000.00 €	31 785.40 €
Commune de VIVIERS	FDC92023#Viviers1	Création de trottoirs pour la mise en sécurité des piétons	19 595.78 €	5 000.00 €	8 717.04 €
Commune de GUEBLANGE-LES-DIEUZE	FDC102023#GueblangeLesDieuze2	Travaux d'aménagement de la place de l'église	192 230.00 €	3 768.00 €	108 569.00 €
Commune de MORVILLE-LES-VIC	FDC112023#Morville2	Rénovation du patrimoine rural (ancien Guéoir et ancien mur soutenant un usoir)	10 315.00 €	2 321.00 €	2 321.00 €
Commune de VAXY	FDC122023#Vaxy1	Travaux de sécurisation du village	11 033.89 €	4 965.25 €	6 068.64 €
Commune de LUCY	FDC132023#Lucy1	Travaux de liaison piétonne à LUCY	60 567.90 €	5 000.00 €	13 170.90 €
Commune de XANREY	FDC142023#Xanrey1	Travaux de mise en sécurité et remise en état du terrain de foot	9 390.00 €	4 695.00 €	4 695.00 €
Commune d'ORIOUCOURT	FDC152023#Oriocourt1	Réhabilitation du chemin de la gare à ORIOUCOURT	8 334.00 €	4 167.00 €	4 167.00 €
TOTAL 1er SEMESTRE 2023			896 895.35 €	78 086.88 €	434 936.43 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** l'attribution des fonds de concours soutien au programme d'investissement des communes telle que présentée, au titre de la 1ère session d'attribution de l'année 2023 ;
- **L'AUTORISER** ou d'autoriser son Vice-Président à signer les conventions correspondantes à intervenir entre la Communauté de Communes du Saulnois et les communes bénéficiaires précitées, ainsi que tous les documents s'y rapportant nécessaires à son exécution.

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours soutien au programme d'investissement des communes telle que présentée, au titre de la 1ère session d'attribution de l'année 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer les conventions correspondantes à intervenir entre la Communauté de Communes du Saulnois et les communes bénéficiaires précitées, ainsi que tous les documents s'y rapportant nécessaires à son exécution.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC23036 FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Budget annexe des Déchets Ménagers – Décision Modificative n°1 au BP 2023

VU la délibération n°CCSDCC14098 du 07/07/2014, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait la mise en place de la redevance incitative « à la levée » ;

VU la délibération n°CCSDCC22045 du 18 mai 2022, par laquelle, constatant, à la fois, qu'une partie des bacs de collecte était laissée sur place et/ou donnée à un tiers lors du départ desdits usagers, mais aussi, la nécessité de responsabiliser les usagers vis à vis de leur bac de collecte, tout en leur donnant les moyens d'accéder au service s'ils n'en n'ont pas la possibilité, l'Assemblée Communautaire :

- **APPROUVAIT** le principe d'appliquer une caution sur les bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles des particuliers et des professionnels, restituée au retour dudit bac au Centre Technique ;
- **APPROUVAIT** le principe de créer une prestation de livraison sur adresse à la demande de bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- **APPROUVAIT** l'intégration d'articles spécifiques dans le règlement de collecte et dans le règlement de facturation de la collecte des déchets ménagers à compter du 1er juillet 2022 ;

VU les délibérations n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, et n°CCSDCC23008 du 20 mars 2023, relatives à la tarification de la RIEOM sur le territoire, disposant entre autres :

- **Caution du bac de collecte**

Usager particulier	Usager professionnel/Collectivité
35 €	100 €

VU la délibération n°CCSDCC23021_K du 12/04/2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le BP 2023 du budget annexe des Déchets Ménagers ;

Considérant que, par mail du 9 juin 2023, les services du SGC de SARREBOURG précisent que le remboursement des cautions, versées par les usagers, dans le cadre de la mise à disposition de bacs de collecte, doit s'effectuer sur le compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » en lieu et place du compte 275 « dépôts et cautionnements versés » ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **VALIDER** la décision modificative (DM) n°1 au BP 2023 du budget annexe Déchets Ménagers, comme présentée ci-dessous :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant en euros	Article	Libellé	Montant en euros
BP 2023 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.449.358,01	BP 2023 MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.449.358,01
Détail de la DM n°1 :			Détail de la DM n°1 :		
165	Dépôts et cautionnements reçus	3.000,00			
	16	3.000,00			
275	Dépôts et cautionnements versés	-3.000,00			
	27	-3.000,00			
TOTAL DM n°1		0.00	TOTAL DM n°1		0.00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2023 + DM n°1		1.449.358,01	MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2023 + DM n°1		1.449.358,01

- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **VALIDE** la décision modificative (DM) n°1 au BP 2023 du budget annexe Déchets Ménagers, comme présentée ci-dessous :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Libellé	Montant en euros	Article	Libellé	Montant en euros
BP 2023 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.449.358,01	BP 2023 MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.449.358,01
Détail de la DM n°1 :			Détail de la DM n°1 :		
165	Dépôts et cautionnements reçus	3.000,00			
	16	3.000,00			
275	Dépôts et cautionnements versés	-3.000,00			
	27	-3.000,00			
TOTAL DM n°1		0.00	TOTAL DM n°1		0.00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2023 + DM n°1		1.449.358,01	MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2023 + DM n°1		1.449.358,01

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	102
Abstention	0
Suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour	102
Contre	0

POINT N° CCSDCC23037
SCHEMA DE MUTUALISATION, RESEAUX ET MOBILITE

Objet : Proposition d'adoption du Plan de Mobilité Simplifié du territoire du Saulnois

VU la loi 2019-1428 du 24/12/2019 d'Orientation des Mobilités donnant aux Autorités Organisatrices de Mobilité de moins de 100 000 habitants la possibilité d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié ;

VU les articles L1214-36-1, L1231-1-1 L3111-5 du code des transports, en vigueur depuis le 27 décembre 2019 portant respectivement sur l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié, et sur le cadre juridique de la compétence « Mobilité » ;

VU la délibération n°CCSDCC21009 du 31/03/2021, par laquelle l'Assemblée communautaire valide le principe de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » et le lancement du processus de consultation des communes ;

VU l'arrêté DCL n° 1-030 du 05/07/2021 portant rectification de l'arrêté préfectoral DSL n° 1-029 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDCC21086 du 27/10/2021 approuvant le plan d'actions, dont celui sur les Mobilités, du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes du Saulnois ;

VU la délibération n°CCSBUR21019 du 14/04/2022, par laquelle le Bureau Communautaire répondait à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables – France Mobilités» (AMI TENMod) porté par l'ADEME;

VU les délibérations n°CCSDCC21009 du 31/03/2021 et CCSBUR21019 du 14/04/2022, par lesquelles la Communauté de Communes du Saulnois a recruté le bureau d'études BL Evolution, en vue de réaliser un diagnostic, proposer des scénarios et d'établir un plan d'actions ;

A la fois dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), et de sa politique menée en matière de transition énergétique, la Communauté de Communes du Saulnois s'est engagée depuis 2021 dans différents dispositifs (« Plan Climat Air Energie Territorialisé » - « Accélérateur de Transition » - Appel à Manifestation d'Intérêt « TENMOD »).

Préoccupation à la fois environnementale et territoriale, la mobilité est un enjeu du territoire du Saulnois.

Pour répondre aux objectifs fixés dans ces différents dispositifs, une démarche d'élaboration d'un « Plan de Mobilité Simplifié » (PMS) est initiée depuis avril 2022, financée en partie par l'ADEME et la Région Grand Est.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un véritable outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court, moyen et long termes dans un contexte de transition énergétique.

La CCS souhaite mettre en cohérence l'ensemble des offres de mobilité du territoire, apporter une réponse adaptée aux enjeux de ruralité, de transition démographique, de circulation intra et inter territoriale, d'intermodalité, de réduction de la part modale et plus globalement de mobilité durable.

Il permet également de relier entre eux une diversité de champs d'action stratégiques pour le territoire : environnement, agriculture, tourisme, programme « Petites Villes de Demain », développement économique et emploi.

L'objectif vise à répondre, par ce document, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMoD) porté par l'ADEME pour « encourager les nouvelles solutions de mobilités quotidiennes ».

METHODOLOGIE GENERALE

Avec l'appui du bureau d'études « BL EVOLUTION », la Communauté de Communes du Saulnois s'est lancée dans l'élaboration du PMS par le biais d'une démarche constructive et collaborative avec les acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques et sociaux, acteurs en matière de mobilité et transport, usagers).

Cette démarche a fait l'objet de trois phases principales :

- Un diagnostic du territoire permettant d'analyser la situation du Saulnois et de mobiliser les acteurs ;
- Une réflexion quant à l'identification d'orientations et scénarii d'amélioration du territoire en matière de mobilité ;
- L'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel.

L'ensemble de ces phases a fait l'objet de nombreux échanges avec les différents acteurs (COFIL – COTECH – Comité Usagers).

LES ORIENTATIONS PROPOSEES ET A DECLINER DANS LE PLAN D'ACTION

AXE 1	Accompagner le lancement et le développement d'offres attractives de mobilités partagées et moins carbonées
AXE 2	Renforcer l'accès de tous les publics aux offres de mobilité du territoire
AXE 3	Promouvoir le vélo et assurer le suivi du Schéma et dans les centres-bourgs, redonner un cadre propice aux modes actifs
AXE 4	Renforcer l'accessibilité, l'attractivité et la lisibilité du réseau Fluo Grand Est tout en facilitant l'intermodalité
AXE 5	Communiquer et faire connaître les offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour favoriser les changements

A noter que ce programme d'actions sera mis en œuvre de manière pluriannuelle.

Considérant le travail d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié du territoire du Saulnois effectué entre juillet 2022 et juin 2023 ;

Considérant les avis et contributions transmis à la CCS à l'occasion de la procédure de participation du public, qui s'est tenue du 22 novembre 2022 au 05 mai 2023, dans les conditions prévues au II de l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement ;

Considérant les avis, réserves et remarques transmises à la CCS par les partenaires institutionnels consultés conformément aux dispositions prévues par l'article 1214-36-1 du code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Considérant la synthèse des avis et le mémoire de réponse joints en annexe ;

Considérant le plan de mobilité simplifié modifié annexé à la présente délibération et prévoyant la stratégie suivante :

- Axe 1 : Accompagner le lancement et le développement d'offres attractives de mobilités partagées et moins carbonées
- Axe 2 : Renforcer l'accès de tous les publics aux offres de mobilité du territoire
- Axe 3 : Promouvoir le vélo et assurer le suivi du Schéma et dans les centres-bourgs, redonner un cadre propice aux modes actifs
- Axe 4 : Renforcer l'accessibilité, l'attractivité et la lisibilité du réseau Fluo Grand Est tout en facilitant l'intermodalité
- Axe 5 : Communiquer et faire connaître les offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour favoriser les changements

Considérant la présentation du Plan de Mobilité Simplifié du territoire du Saulnois faite aux membres des Commissions « Développement Durable et Hydrologie » et « Mutualisation Réseaux et Mobilité », qui se réuniront le 20/06/2023 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **ADOPTER** le Plan de Mobilité Simplifié du territoire du Saulnois annexé à la présente délibération ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, l'Assemblée :

- **ADOpte** le Plan de Mobilité Simplifié du territoire du Saulnois annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	100
Abstention	10
Suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour	86
Contre	4

POINT N° CCSDCC23038

QUESTIONS MEMORIELLES ET PATRIMONIALES

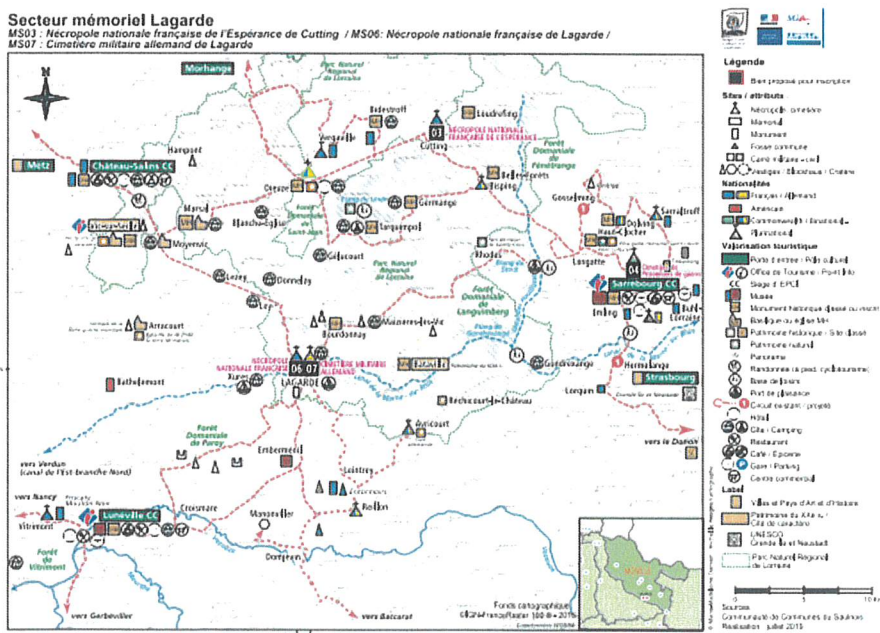
Objet : Soutien au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité des « Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, front Ouest » porté par l'Association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre »

Le projet, porté par l'association "Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre" et les Régions belges de Wallonie et de Flandres, a pour ambition l'inscription des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

Près de 140 sites sur la zone du front Ouest s'étendant de la mer du Nord à la frontière franco-suisse ont été choisis. La sélection proposée se compose d'un ensemble d'éléments funéraires et mémoriels qui témoignent d'un rapport à la mort du soldat au combat entièrement nouveau : ossuaires, tombes individuelles isolées, anciens cimetières provisoires, cimetières et nécropoles aménagés pendant ou après la guerre et qui conservent, encore aujourd'hui, leur fonction initiale ; cimetières de regroupement aménagés ou réaménagés depuis les années 1930 par certains belligérants, stèles ou monuments commémoratifs rendant un hommage individuel ou collectif aux combattants originaires du monde entier mais aussi aux civils, chapelles commémoratives, mémoriaux sur lesquels les noms des victimes sans sépulture ont été gravés.

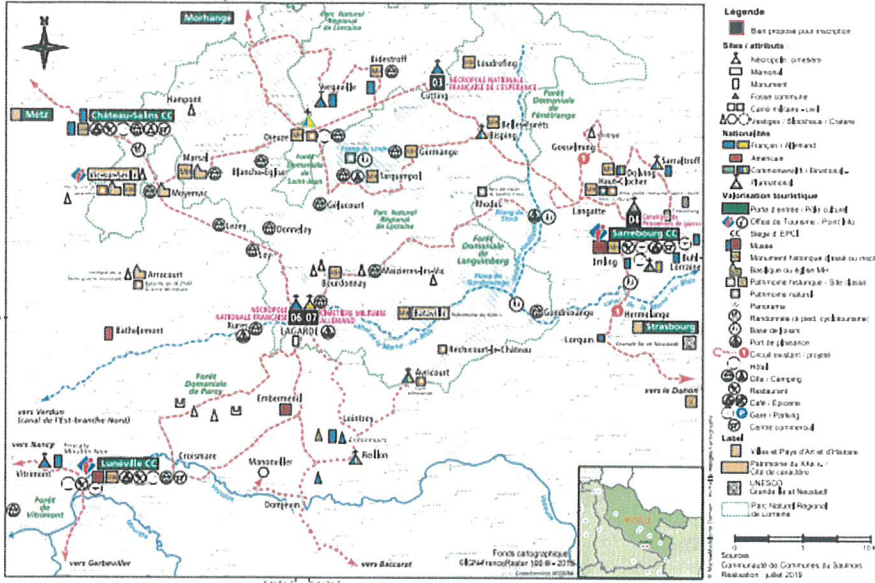
Plusieurs communes du territoire du Saulnois sont concernées, à savoir :

- La commune de **Lagarde** du fait de sa nécropole française et de son cimetière allemand que la commune a tenu à conserver aux entrées Ouest et Est du village, dans la mesure où les habitants restent encore marqués par le récit fait par leurs parents de cette bataille sanglante ;
- La commune de **Cutting** du fait de sa nécropole originale, en raison de la présence de la sépulture individuelle du Général Diou au milieu de ses troupes ;
- La commune de **Riche** du fait de sa nécropole et de sa Chapelle, situées au cœur du champ de bataille de Morhange.



Secteur mémoriel Lagarde

MS01 : Nécropole nationale française de l'Espérance de Cutting / MS06: Nécropole nationale française de Lagarde / MS07 : Cimetière militaire allemand de Lagarde



La première candidature a été examinée en 2018 et le Comité du patrimoine Mondial réuni à Manama (Bahreïn) a décidé de surseoir à l'inscription en s'interrogeant notamment sur la possibilité, pour des sites associés à des conflits récents et à d'autres mémoires négatives et controversées d'entrer dans le champ de la convention du patrimoine mondial et de ses orientations. Or, la décision 18EXT.COM3 adoptée par la réunion extraordinaire du Comité du patrimoine Mondial du 24 janvier 2023 lève ce veto sur les dossiers de conflits.

Ainsi, un nouveau dépôt d'informations complémentaires a été effectué le 28 février 2023 par la Belgique et par la France, dans le cadre de ce dossier, pour examen lors du Comité du Patrimoine Mondial de Ryad en septembre 2023.

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Tourisme, Culture, Mémoire et Patrimoine », réunie le 16 mai 2023 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- ACCORDER le soutien de la Communauté de Communes du Saulnois au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité des « Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, front ouest » porté par l'Association « Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre » dont est membre le Département de la Moselle, en vue notamment de l'inscription de la nécropole française et du cimetière allemand de Lagarde, de la nécropole de Cutting et de celle de Riche ;
- L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- ACCORDE le soutien de la Communauté de Communes du Saulnois au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité des « Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, front ouest » porté par l'Association « Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre » dont est membre le Département de la Moselle, en vue

notamment de l'inscription de la nécropole française et du cimetière allemand de Lagarde, de la nécropole de Cutting et de celle de Riche ;

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	101
Abstention	4
Suffrages exprimés	97
Majorité absolue	49
Pour	97
Contre	0

POINT N° CCSDCC23039
GESTION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2022

VU le décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que : « Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibération de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. « ... »

Considérant la présentation du RPOS faite aux membres de la Commission Collecte et Traitement des Déchets Ménagers, réunie le 14/06/2023 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois, joint en annexe ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois, joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	98
Abstention	1
Suffrages exprimés	97
Majorité absolue	49
Pour	97
Contre	0

POINT N° CCSDCC23040

DEVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'Assainissement Non Collectif
– Année 2022

VU le décret n° 2015-1820 du 29/12/2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que : « Le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibération de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. « ... »

Considérant la présentation du RPQS faite aux membres de la Commission Développement Durable et Hydrologie, réunie le 20/06/2023 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Saulnois, joint en annexe ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Saulnois, joint en annexe ;

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers votants	102
Ayant pris part au vote	99
Abstention	0
Suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50
Pour	98
Contre	1

~~Adrian~~ ~~Walter~~ ~~John~~ ~~John~~

~~Roberto~~

~~Mark~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

~~John~~

037 CHIR	Sandrine	1	1	1	1	3	1	1	1
038 BARTHELEMY	Yves	1	1	1	1	1	1	0	1
039 ROMAIN	Olivier	1	1	1	1	2	1	1	1
040 FISCHER	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1
041 IMHOFF	Germain	1	1	1	1	1	1	1	1
042 CONTE	Didier	0	0	0	0	0	0	0	0
043 FORFERT	Michel	0	0	0	0	0	0	0	0
044 KLOPP	Loïc	1	1	1	1	1	1	1	1
045 PILLEUX	Christelle	1	1	1	1	1	1	1	1
046 THESE	Didier	1	1	1	1	1	3	1	1
047 ESSELIN	Christophe	1	1	1	1	1	1	1	1
048 HAMANT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1
049 HERBUVEAUX	Francine	1	1	1	1	1	1	1	1
050 HOCQUEL	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1
051 LANG	Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	1
052 LOUIS	Bernard	0	0	0	0	0	0	0	0
053 OBELLIANNE	Laurence	0	0	0	0	0	0	0	0
054 RESCHWEIN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1
055 SASSO	Dominique	1	1	1	1	1	1	1	1
056 SCHREINER-WIRTZ	Rachel	0	0	0	0	0	0	0	0
057 TORMEN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1
058 THIRION	Micheline	1	1	1	1	3	1	1	1
059 LEMOINE	Serge	0	0	0	0	0	0	0	0
060 CHAMANT	Christian	1	1	1	1	1	1	1	0
061 DONATIN	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1
062 DIEUDONNE	Thérèse	0	0	0	0	0	0	0	0
063 CUFER	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1
064 MULLER (procuration à Daniel CUFER)	Nadine	1	1	1	1	1	1	1	1
065 BARBIER	Marie-Thérèse	1	1	1	1	1	1	1	1
066 CIARAMELLA	Raphaël	0	0	0	0	0	0	0	0
067 VEVEURT	Jean-Louis	1	1	1	1	3	1	1	1
068 DEHAND	Jacques	0	0	0	0	0	0	0	0
069 ZIMMERMANN	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1
070 L'HUILLIER	Guy	0	0	0	0	0	0	0	0
071 CHATEAUX (procuration à Gilbert VOINOT)	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1
072 VOINOT	Gilbert	1	1	1	1	1	1	1	1
073 REMILLON	Joseph	0	0	0	0	0	0	0	0
074 GERING	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1
075 CANTENEUR	Pierre	0	0	0	0	0	0	0	0
076 SCHERRER	Sylvain	0	1	1	1	1	1	1	1
077 GODFRIN	Jean-Noël	1	1	1	1	1	1	1	1
078 JOST	Annette	1	1	1	1	1	1	1	1
079 MONSIEUX	Carol	0	0	0	0	0	0	0	0
080 BRULLARD	Philippe	1	1	1	1	1	1	0	0
081 PATTAR	Alain	1	1	1	1	1	1	0	0
082 BOUSCHBACHER	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1
083 FLORENTIN	François	1	1	1	1	1	1	1	1
084 CIMINERA	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1
085 BLASSELLE	Hervé	0	0	0	0	0	0	0	0
086 HAMANT	Livier	1	1	1	1	1	1	1	1
087 ETIENNE	Gilles	0	0	0	0	0	0	0	0
088 BOFFIN	Christelle	0	0	0	0	0	0	0	0
089 ERNST	Antoine	0	0	0	0	0	0	0	0
090 TIAPHAT (procuration à Sandrine CHIR)	Benoît	1	1	1	1	3	1	1	1
091 FOUQUET	Marie-Christine	1	1	1	1	1	1	3	1
092 BELLANGER	Boris	0	0	0	0	0	0	0	0
093 METZGER	Philippe	0	0	0	0	0	0	0	0
094 DURRENBERGER	Pascal	0	0	0	0	0	0	0	0
095 HAMANT	Rémy	1	1	1	1	1	3	1	1
096 GUYON	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1
097 DOUX	Stéphane	0	0	0	0	0	0	0	0
098 BEYEL	Gaël	1	1	1	1	1	1	1	1
099 SIQUOIR	Jean-Marie	1	1	1	1	1	1	1	1
100 TOUSSAINT (procuration à Claude LALLEMENT)	André	1	1	1	1	2	1	1	1
101 PIERRARD	Joël	0	0	0	0	0	0	0	0

102 MAUER	Claude	0	0	0	0	0	0	0	0
103 JACQUEMIN	Maurice	1	1	1	1	3	1	1	1
104 KARMANN	Nicolas	1	1	1	1	1	1	1	1
105 AMPS	Marcel	1	1	1	1	0	1	1	1
106 BERNARD	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1
107 HIERONIMUS	G�rard	1	1	1	1	3	3	1	1
108 BELLO	Maurice	0	0	0	0	0	0	0	0
109 NICOLAS (procuration � Sylvain CIMINERA)	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1
110 PFEIFFER	Jean	1	1	1	1	3	1	1	1
111 NOEL	Arnaud	1	1	1	1	1	1	1	1
112 BELLOY	Laurence	0	0	0	0	0	0	0	0
113 SIMERMAN	Jean-Marie	1	1	1	1	3	1	1	1
114 CLAUDEL	Laurent	0	0	0	0	0	0	0	0
115 MANN	G�rard	1	1	1	1	1	1	1	1
116 SUPERNAT	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1
117 ROCH	Jean-Marie	1	1	1	1	1	1	1	1
118 ROTH	La�titia	0	1	1	1	1	1	1	1
119 HENRY	S�bastien	0	0	0	0	0	0	0	0
120 PIC	Jean-Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1
121 CHONE	Jean-Marc	0	0	0	0	0	0	0	0
122 TOSI	Marie-Claude	0	0	0	0	0	0	0	0
123 CHATEAUX	Yannick	1	1	1	1	1	1	1	1
124 MEYER	G�rard	0	0	0	0	0	0	0	0
125 PERRIN	Robert	1	1	1	1	1	1	1	1
126 QUENETTE	Ga�lle	1	1	1	1	1	1	1	1
127 FESTOR	Michel	0	0	0	0	0	0	0	0
128 FORET	Robert	0	0	0	0	0	0	0	0
129 DISCHER	Roland	0	0	0	0	0	0	0	0
130 BOUCHE	Etienne	1	1	1	1	1	1	1	1
131 LEONARD	Jean-Pierre	0	0	0	0	0	0	0	0
132 SIMON-LALZACE	Aur�lie	0	0	0	0	0	0	0	0
133 BROQUARD	Jean-Pierre	0	0	0	0	0	0	0	0
134 DIDIER	Fran�ois	1	1	1	1	1	1	1	1
135 BARTHELEMY	David	1	1	1	1	1	1	1	1
136 DUSSOUL	Gil	0	0	0	0	0	0	0	0
137 FRICHE	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1
138 LALLEMENT	Fabrice	1	1	1	1	1	1	1	1
139 FIEBIG	Vincent	0	0	0	0	0	0	0	0
140 LAIR	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1
141 RAMBOUR	Michel	1	1	1	1	2	1	1	1
142 LALLEMENT	Claude	1	1	1	1	2	1	1	1
143 BECK	G�rard	0	1	1	1	1	1	1	1
144 PILEGGI	Daniel	0	0	0	0	0	0	0	0
145 KLEIN	Val�rie	1	1	1	1	1	1	1	1
146 BENEDIC (procuration � Olivier KUNTZ)	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1
147 END	J�r�me	1	1	1	1	1	1	1	1
148 KUNTZ	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1
149 MASCHINO	Agn�s	1	1	1	1	1	1	1	1
150 ROESS (procuration � Agn�s MASCHINO)	Emilien	1	1	1	1	1	1	1	1
151 LEMALE	Jean-Fran�ois	0	0	0	0	0	0	0	0
152 HOUPERT	Yolande	1	1	1	1	1	1	1	1
153 ROSTOUCHER	Gilbert	1	1	1	1	3	1	1	1
154 CEZARD	Bertrand	0	0	0	0	0	0	0	0
155 GUELLE	Daniel	0	0	0	0	0	0	0	0
156 REMILLON	Carole	1	1	1	1	1	1	1	1
157 AUMONIER	Jean-Pierre	0	1	1	1	1	3	1	1
158 THIRY	St�phanie	1	1	1	1	1	1	1	1
159 GAILLOT	Jean-Luc	1	1	1	1	1	1	1	1

	2	4	5	6	7	8	9	10
Pour	98	102	102	102	86	97	97	98
Contre	0	0	0	0	4	0	0	1
Abstention	0	0	0	0	10	4	1	0
Total	98	102	102	102	100	101	98	99